

Le système de compte rendu non punitif (SWANS)

Le nouveau système prend peu à peu ses marques

Depuis avril 2007, l'OFAC met à la disposition de l'aviation suisse un système de compte rendu volontaire des incidents qui compromettent ou risquent de compromettre la sécurité du trafic aérien. En contrepartie, les auteurs de comptes rendus bénéficient de l'immunité pour leurs propres manquements, pour autant qu'ils n'aient pas été commis intentionnellement, ni par négligence grave. L'immunité n'est pas accordée en cas d'incident grave ou d'accident. Les comptes rendus sont notifiés par le biais du Swiss Aviation Notification System (SWANS) institué par l'OFAC. Ils peuvent être adressés par courrier, fax, par téléphone et aussi par le biais du site Internet de l'OFAC où il est possible de remplir sous couvert de l'anonymat un formulaire spécial qui sera ensuite transmis à l'unité Gestion de la sécurité et des risques de l'office. Avec SWANS, l'OFAC espère glaner davantage d'informations sur les pratiques et les événements dans l'aviation suisse afin de prendre les mesures qui s'imposent dans l'intérêt de la sécurité.

Soixante-cinq comptes rendus liés à la sécurité ont été adressés via SWANS à l'unité Gestion de la sécurité et des risques de l'OFAC en 2008. Les comptes rendus qui ne sont pas liés à la sécurité ne sont pas comptabilisés par l'OFAC, même s'ils ont été traités par les divisions compétentes. Par rapport à l'année précédente, le nombre de comptes rendus a augmenté de 48%. Il faut cependant garder à l'esprit qu'en 2007, le système n'était opérationnel que durant neuf mois. La grande majorité

des usagers de SWANS (88%) ont utilisé le formulaire Internet. Seulement 12% des comptes rendus ont été adressés sous couvert de l'anonymat. C'est 2 points de moins qu'en 2007.

Fidèle à l'esprit du système de compte rendu non punitif, qui donne la priorité à la sécurité, l'OFAC n'a pris aucune sanction à l'encontre des auteurs de comptes rendus en 2008, conformément à la législation et au vu également de la nature des cas traités. Il n'en reste pas moins que l'industrie continue de manifester un certain scepticisme, raison pour laquelle l'OFAC s'efforcera à chaque réunion avec les acteurs de l'aviation de gagner leur confiance et de les convaincre des bienfaits de ce système pour l'ensemble de l'aviation.

La grande majorité des incidents notifiés (77%) portaient sur les opérations aériennes, 17% concernaient le service de la navigation aérienne ou les aéroports, enfin 6% des cas étaient liés au domaine technique. La plupart des incidents concernent les procédures opérationnelles (avions et hélicoptères) ainsi que les violations de l'espace aérien. Dans quelques cas, les auteurs de comptes rendus ont fait état d'opérations aériennes dangereuses; d'autres d'une planification inappropriée des vols ou de procédures appliquées à mauvais escient. S'agissant des opérations par hélicoptère, on a enregistré le plus souvent des pertes de charges, des atterrissages non autorisés ou des quasi-collisions, voire des collisions avec des obstacles.

Sur 65 comptes rendus, 37 ont donné lieu à des mesures de l'office. Les divisions ont ainsi intégré dans la surveillance de routine certains enseignements spécifiques tirés de SWANS. L'office a pris notamment des mesures pour faire cesser certaines opérations aériennes dangereuses ou ordonner la mise à jour des dossiers d'entretien. L'OFAC a par ailleurs publié sur son site Internet les résultats et enseignements tirés du système de compte rendu punitif afin de les porter à la connaissance des acteurs de l'aviation.

Types d'incidents déclarés en 2008

